

L'INITIATIVE EN SANTÉ BUCCODENTAIRE CHEZ LES ENFANTS (ISBE) ET PROFESSIONNELS EN SANTÉ BUCCODENTAIRE

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P012 (2024-2025)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P012. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit soumettre au ministre les formulaires dûment remplis, sur une base biannuelle, qui doivent inclure :

1. [Le registre quotidien des services de santé buccodentaire \(RQSSB\)](#) rempli; et
[LE CAS ÉCHÉANT]
2. [Les registres de dépistage buccodentaire \(RDB\)](#) remplis.

Échéanciers

Soumission #1 : 15 septembre (couvre 1 avril au 31 août)

Soumission #2 : 15 avril (couvre 1 septembre au 31 mars)